



Université Quisqueya

***École doctorale « Société et Environnement »
Vice-rectorat à la recherche et à l'innovation
Université Quisqueya (UniQ)
218, Avenue Jean Paul II, Haut de Turgeau
Port-au-Prince, Haïti***

CIRCULAIRE 2017092

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RECHERCHE DOCTORALE

Dans le cadre de la réalisation des études doctorales dans les unités et/ou les laboratoires de recherche, la Direction de l'Ecole doctorale "Société et Environnement" (EDSE) de l'Université Quisqueya demande à tous les doctorants, régulièrement admis et inscrits, disposant d'un financement de recherche de l'administration publique haïtienne, des institutions privées nationales et internationales, des organisations internationales ou de tout autre entité physique ou morale de présenter aux autorités compétentes de l'uniQ une attestation officielle concernant le financement mis à leur disposition pour la réalisation des travaux de recherche de leur thèse de doctorat.

Pour ceux et celles, dont leur subvention a fait l'objet d'un chèque émis à l'ordre de l'Université Quisqueya, la Direction de l'EDSE leur fait obligation de lui soumettre au plus tard dans 30 jours francs, une lettre de leur bailleur détaillant les raisons de ce financement.

Pour le décaissement des fonds, le doctorant par le biais de son directeur de thèse à l'uniQ, et du doyen de la faculté de rattachement soumettra à l'administration de l'uniQ une requête de sortie de fonds accompagnée des documents suivants:

1. l'avant-projet de thèse,
2. le calendrier de réalisation,
3. le budget de réalisation,
4. l'attestation des directeurs de thèse (haïtiens et étrangers),
5. la copie de la convention de cotutelle (pour celles et ceux qui sont en cotutelle),
6. la charte de thèse dûment signée,
7. l'attestation de financement des travaux de recherche doctorale,
8. pour les chèques émis à l'ordre de l'uniQ, la copie de la lettre du donateur.

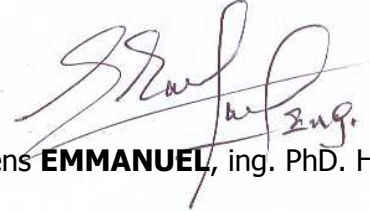
La réquisition de chèque doit être dûment signée par le directeur de thèse, le directeur du laboratoire d'accueil à l'uniQ et le doyen de la faculté de rattachement.

A la fin des travaux, le doctorant et son directeur de thèse devront présenter à la Direction de l'EDSE, le rapport technique et scientifique du travail réalisé, ainsi qu'un rapport financier.

Les publications scientifiques tirées des travaux réalisés pour les financements obtenus devront mentionner dans la section « **Remerciements** » la phrase suivante :

« Les auteurs présentent leurs remerciements à pour sa contribution financière à la réalisation de ces travaux ».

Fait à Port-au-Prince, le 11 Septembre 2017
Le Recteur de l'Université Quisqueya
Par délégation
Le Vice-recteur à la recherche et à l'innovation



Evens **EMMANUEL**, ing. PhD. HDR